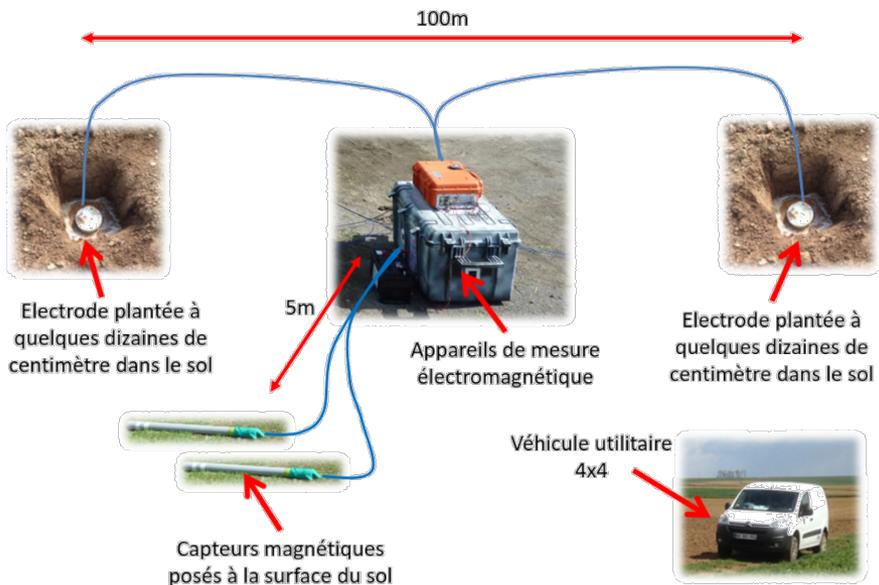


Équipement utilisé pour le récepteur électromagnétique



# Etude géophysique pour la connaissance Géothermique de Bouillante



### COMBIEN DE TEMPS ?

L'acquisition de mesures s'effectue sur 1 semaine.

### QUAND ?

La campagne de mesures est prévue sur deux semaines en entre le dernier trimestre 2020 et le premier trimestre 2021.

### QUI ?

L'acquisition des données électromagnétiques pour le développement de la géothermie à Bouillante est pilotée par la direction régionale du BRGM basée à Petit-Bourg. Les équipes BRGM intervenant sur le terrain sont composées de professionnels expérimentés qui pourront vous renseigner sur les mesures en cours. De 3 à 4 personnes seront mobilisées pour l'installation du récepteur chez le propriétaire.

### PARTENAIRES :



### CONTACTS :

Directeur Régional BRGM : Ywenn De La Torre  
[y.delatorre@brgm.fr](mailto:y.delatorre@brgm.fr) – 05.90.41.35.48  
 Chef de projet : Yoann Legendre  
[y.legendre@brgm.fr](mailto:y.legendre@brgm.fr) – 05.90.41.35.48  
 Mairie de Bouillante : xxx  
[@.fr](mailto:xxx@brgm.fr) - 05.  
 Région Guadeloupe : xxx  
[@.fr](mailto:xxx@brgm.fr) - 05.

### OBJECTIFS ?

Imager le sous-sol et les différentes couches géologiques pour comprendre la géologie jusqu'à plus de 2 000 mètres de profondeur et visualiser la géométrie des réserves d'eau naturellement chaude présentes dans les profondeurs de la Terre. C'est une étape indispensable pour évaluer la quantité d'eau géothermale exploitable par la centrale géothermique.

### COMMENT ?

Une méthode d'imagerie par électromagnétisme sera employée. Comme une échographie médicale, elle consiste à construire une image 3D du sous-sol à partir d'un émetteur placé en périphérie de la zone d'étude et d'un réseau de capteurs électromagnétiques implantés à la surface du sol, dans la zone d'intérêt. C'est une méthode dite « non destructive » car ne nécessitant pas de forages du sous-sol.

### AVEC VOUS !

Afin de pouvoir réaliser ces mesures, le dispositif doit être installé puis déplacé sur une soixantaine de sites, pour lesquels l'accord des propriétaires, votre accord est nécessaire. L'adhésion de la population à ce projet est donc essentielle pour garantir sa réussite. L'autonomie énergétique de la Guadeloupe passe par vous !

### POURQUOI MA PROPRIETE ?

Les mesures s'effectuent sur une parcelle d'environ 1 hectare. Les sites doivent être au mieux répartis pour couvrir la zone d'intérêt et votre terrain, favorable à ces mesures, répond aux exigences topographiques, de superficie, d'accès et de résistivités.

### QU'EST-CE QU'ON INSTALLERAIT DANS MA PROPRIETE ?

Les mesures nécessitent 4 électrodes implantés (< 20 cm) et 2 capteurs magnétiques posés à la surface du sol. Les appareils doivent rester en place plusieurs jours avant d'être entièrement récupérés. Celles-ci ne laissent aucune trace après leur passage.

